



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AGRILOGIE, SITE DE MARCELIN

### **Une nouvelle offre de maturité professionnelle pour les étudiants qui veulent étudier et travailler en parallèle**

**À la rentrée 2018, une nouvelle offre de maturité professionnelle est proposée sur le site de Marcelin à Morges. Il sera désormais possible d'effectuer la maturité professionnelle, après l'apprentissage (post-CFC), en une année, à plein temps, comme c'était le cas jusqu'à aujourd'hui ou, depuis cette année, en deux ans à mi-temps.**

Agrilogie va offrir sur son site de Marcelin, dès la rentrée 2018, la possibilité de réaliser la maturité professionnelle NPA (Nature, paysage et alimentation) post-CFC en une année ou en deux ans. Jusqu'à aujourd'hui, cette maturité professionnelle ne pouvait se réaliser qu'en une année à temps complet ce qui excluait les étudiants qui souhaitaient conduire, en parallèle à leurs études, une activité professionnelle.

Il sera donc désormais possible de choisir entre deux possibilités: la maturité post-CFC + 1 et la post-CFC+ 2 à mi-temps. Cette nouvelle offre veut faciliter l'accès aux HES aux étudiants, qui pour des raisons économiques ou parce qu'ils souhaitent garder un pied dans la pratique veulent simultanément travailler et étudier.

La maturité professionnelle Nature, paysage et alimentation ouvre les portes des HES du domaine, de l'agriculture, de la nature, de l'alimentation de la viticulture, de l'oenologie, de la foresterie des sciences équine et de l'hôtellerie. Rappelons, toutefois, que ce n'est pas le type de maturité effectuée qui détermine le choix des HES. En effet, c'est la catégorie de CFC obtenu qui est déterminante.

Les maturités professionnelles se distinguent entre elles par le poids qui est accordé aux différentes disciplines. Concernant la maturité NPA elle se distingue des autres par 40 périodes de chimie qui lui sont propres. Cette nouvelle possibilité offerte par Agrilogie à Marcelin élargit l'offre de maturité sur le site morgien. Les délais d'inscription sont fixés au 29 mars 2018 auprès de la DGEP. Relevons qu'il est

également possible de suivre des cours préparatoires dont l'avantage est de dispenser de l'examen d'accès à la maturité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 février 2018

DEIS, Yves Pottu, doyen d'Agrilogie Marcelin, Service de l'agriculture et de la viticulture, 021 557 92 50, yves.pottu@vd.ch